

INFO
CHAUX

N°4



Bulletin communal d'informations

Juillet 2002

Imprimé par nos soins à 400 exemplaires

SOMMAIRE

Editorial.....	3
Principales délibérations du conseil.....	4
La vie des commissions.....	7
Vie associative.....	8
Côté passion.....	16
Etat civil.....	17
Infos diverses.....	18
Infos utiles.....	20

Editorial du maire :

Un peu d'informations pour les aoûttiens qui sont restés à Chauv. Pour les voyageurs vacanciers, ils retrouveront ce document à leur retour. Le mois de juillet n'a pas été très favorable au niveau du climat pour notre département mais le festival des Eurockéennes a pu se dérouler sans perturbation. Le nombre de festivaliers a été très important (environ 83 000) cette année et l'atout pour notre commune est que cette manifestation fait connaître notre village dans beaucoup d'endroits de France et d'ailleurs. Trois jours de perturbations, certes, mais chacun sait à présent gérer cet important flux de circulation et il en résulte tout de même une très bonne ambiance. Ce festival contribue beaucoup dans le cadre du tourisme dans le nord du département qui en a beaucoup besoin.

Les travaux de reprise du tuyau de gaz par GDF sur la Grande rue sont à présent terminés pour le bonheur de tous. La chaussée est très déformée mais le revêtement de la route qui doit aller de paire avec notre projet d'aménagement fera partie de la programmation de travaux des couches de revêtement sur Routes Départementales du Conseil Général. A priori ces travaux devraient débiter en 2003.

Néanmoins, on peut s'attendre encore à quelques difficultés dans notre traversée du village, notamment aux abords de la Mairie pour les travaux d'enfouissement des réseaux aériens que nous allons entreprendre dès cet automne. Ce chantier faisant partie d'une première tranche de l'aménagement global qui contribue à l'embellissement de notre traversée en soulignant le volet « Qualité ». Une fois ces lignes enterrées, le patrimoine bâti et le paysage à l'entrée du village seront mis beaucoup plus en valeur.

Les travaux de fin d'année se feront également dans le domaine du bâtiment puisqu'il est prévu la création d'un « hangar - atelier » pour les services techniques de la Mairie et la remise en état de la véranda qui avait été démontée au pignon nord du foyer communal.

Vous souhaitant une bonne lecture et surtout de très bonnes vacances, je vous donne rendez-vous au prochain bulletin prévu fin d'année.

Cordialement

Le Maire,

Pascal DESHAIES

P rincipales délibérations du Conseil Municipal

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2002

Sur proposition du Président de l'Association des Maires du département, une convention est signée avec la SAFER. Cet organisme informe la commune de toutes les transactions foncières en zone naturelle et agricole pour une somme de 50 € par an.

Approbation du compte de gestion :

Le compte de gestion dressé pour l'exercice 2001 par le receveur n'appelle aucune observation ni réserve de sa part. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les documents présentés.

Compte administratif 2001 :

Le résultat de la section fonctionnement s'élève à 260 872,22 Francs soit 39 769,71 €
et

Le résultat de la section d'investissement s'élève à 861 239,24 Francs soit 131 295,08 €

Le programme du devis ONF comprend :

Des travaux d'investissement pour un montant de 14 738 € (remise en état, régénération naturelle, nettoyage des parcelles, etc.).

Des travaux de fonctionnement pour 2 673 € (entretien parcellaire, exploitation bois).

Taxes :

Sur proposition de la Commission des Finances, le Conseil Municipal décide que les taux des quatre taxes seront augmentés pour un produit attendu de 125 671 € :

	2002	2001
Taxe d'habitation	5,57%	5,42%
Taxe foncière (bâti)	6,76%	6,48%
Taxe foncière (non bâti)	27,15%	26,42%
Taxe professionnelle	7,86%	7,65%

Montant de la part de la redevance des ordures ménagères :

En vertu de l'article 12.333-76 du CGCT (Code Général Des Collectivités Territoriales), la redevance est calculée en fonction du service rendu.

Le montant de la part est fixé à 53 €

Les restaurants représentent	5 parts
Les industries et entreprises représentent	4 parts
Les commerces représentent	4 parts
Les maisons secondaires représentent	3 parts

Vote du budget primitif :

Le Conseil Municipal a accepté à l'unanimité le budget énoncé ci-après :

Fonctionnement =>	dépenses	432 348 €
	recettes	432 348 €
Investissement =>	dépenses	314 069 €
	recettes	314 069 €

Secrétaire de Mairie (convention):

Pour un montant de 182,94 € par an et par agent, le Maire est autorisé à signer une convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Territoire de Belfort pour la réactualisation des connaissances des secrétaires de mairie.

Fauchage des voies communales :

Pour un tarif horaire de 38,50 € le fauchage des voies communales sera effectué par l'entreprise ROSSE de Chavannes-les-Grands suivant un plan de fauchage fourni par la Mairie et à raison de deux passages par an.

Dénomination d'une nouvelle rue :

Suite à la création de 27 logements situés aux abords de la rue des Oiseaux, la rue donnant accès à cet ensemble immobilier prendra désormais l'appellation de : " Rue des Vergers ".

Enfouissement des réseaux sur la RD 465 dans le secteur de la Mairie :

Au cours de l'année 2002, des travaux d'enfouissement des réseaux seront effectués à proximité de la Mairie.

Après les différentes recettes (redevances, subventions), il restera à la charge de la commune :

Réseau électrique : 20 662,11 € (coût des travaux : 53 967,81 €)

Réseau télécom : 15 410,08 € (coût des travaux : 21 700,08 €)

Subventions accordées aux associations :

A.I.P.E (association de parents d'élèves)	122 €
A.S (association sportive)	839 €
Pêche	458 €
Prévention Routière	77 €
Chasse	122 €
A.E.P Saint-Martin	930 €
Association d'Histoire	31 €
Val d'or	77 €
Collectif Résistance	31 €
Tennis de Table	260 €
Pompiers	153 €
Musique	153 €
Club de l'Amitié	275 €
Secours Populaire	46 €

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2002

Indemnités pour le gardiennage des églises communales :

Dans la proposition de loi des finances 2002, il a été décidé de ne pas revaloriser le montant de l'indemnité de gardiennage des églises soit 111,58 €

Loi démocratie de proximité, indemnité de fonction des adjoints :

La nouvelle loi "*démocratie de proximité*" prévoit la revalorisation des indemnités des adjoints comme suit :

Valeur de l'indice = 1015 au 01/03/2002 soit un taux de 8,25% correspondant à un montant mensuel brut de 293,87 € par adjoint.

Achat d'ordinateurs :

Une modification des Comptes (2313 à 2183) sera effectuée pour permettre l'achat d'ordinateurs pour le montant de 2 314,40 €

Vente par adjudication :

Une parcelle de terrain jouxtant le cimetière au lieu dit "Les Forêts", cadastrée section A n°496, d'une superficie de 25 ares et 58 centiares est à vendre au prix de 400 € par le Tribunal de Grande Instance de Belfort. Le Maire est autorisé à entreprendre les démarches pour un éventuel achat.

Formation des élus :

Sur la demande de l'association des Maires du Territoire de Belfort, une formation des élus est acceptée pour l'année 2002 pour un montant de 228,67 € (inscription collective).

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2002

Ordures ménagères :

L'article III de la communauté de communes de la Haute Savoureuse est modifié pour la prise de compétence ordures ménagères (collecte et traitement) de cet organisme.

De ce fait la commune de Chaux cessera son adhésion au SICTOM.

Adhésion au CNAS :

La commune adhère au Centre National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales pour une cotisation égale à 0,74 % de la masse salariale.

Réfection voirie rue des Sappois :

Sur proposition de la commission voirie, la rue des Sappois sera rénovée par une couche de surface en enrobés (scarification, reprofilage terrassement, pose de caniveaux et enrobés) pour un montant de 23 000 €

Rue des Eparses :

La création d'un busage rue des éparses est retenue. Ces travaux seront effectués par la société Husson pour un montant de 1 746,87 Euros.

L a vie des commissions :

Travaux au collège de Giromagny

Le 3 juillet 2002, le Président du syndicat de Construction du Gymnase du CES de Giromagny, Monsieur VIENNOT, a réuni les délégués des communes desservies afin de délibérer sur les travaux à effectuer à l'intérieur du gymnase, durant les vacances d'été.

Ces travaux portent sur l'aménagement des sols :

Pose d'une résine par la société BETOREP

Pose d'un revêtement-caoutchouc sur l'aire de jeux, par les établissements MIROLO

La dépense s'élève à 79 198 €, cette somme est financée à 40% par le Conseil Général.

Une main courante pourra être installée pour le challenge de la montagne si les travaux n'entraînent pas de surcoût trop important.

Les gradins ont été démontés. Ils ne seront remontés qu'après avoir été contrôlés par l'APAVE. Leur remplacement par des gradins escamotables a été envisagé mais reste hors de portée des finances du syndicat.

Monsieur Nicolas COPPOLA remplacera Monsieur Philippe RIVIERE au poste de gardien du gymnase et occupera la maison de fonction jouxtant l'établissement. Souhaitons à Monsieur RIVIERE une paisible retraite.

Précision utile :

La participation financière des communes au syndicat de construction du gymnase diminuera l'an prochain. Les emprunts sont maintenant pratiquement remboursés et les gros travaux terminés.

Ainsi à la rentrée prochaine, la jeunesse de la Haute Savoie, les professeurs de sport, les associations sportives retrouveront un cadre plus agréable et plus confortable.

V ie associative

Association Sportive

M.CORDIER Gabriel
☎:03.84.26.89.60
10 rue du Monument
90330 CHAUX



Association de pêche AAPPMA

M. FAIVRE Pascal
☎:03.84.27.18.29
4 rue du moulin
90330 CHAUX



Association de chasse ACCA et Communaux

M. MONNIER Roger
58 Grande rue
90330 CHAUX



Club de l'amitié

M. MARIE André
☎: 03.84.27.18.38
52 Grande rue
90330 CHAUX



Association populaire St Martin

Monsieur le Curé MENECIER
:M. MARIE Jean
☎: 03 84 27 10 87
54 Grande rue
90330 CHAUX



Club pongiste

Monsieur SEILER Christian
☎: 03.84.27.17.78
33 Grande rue
90330 CHAUX



Association Intercommunale des parents d'élèves RPI

A.I.P.E.
Madame PERREZ Evelyne
☎: 03.84.29.55.52
3 rue des près fleuris
90330 CHAUX





L'Association Sportive de Chaux

DERNIERS ECHOS :

La saison 2002-2003 démarre fin août. L'association Sportive de Chaux présente de nouveau, deux équipes seniors en championnat de district du Territoire de Belfort. L'équipe fanion évoluera en 2^{ème} division avec pour objectif le maintien, mieux qu'elle ne la fait au cours de la saison écoulée. L'équipe B jouera en 3^{ème} division en visant une place en milieu de tableau. A l'heure où j'écris ces lignes, le club déplore les démissions de cinq joueurs :

Abdelkader BELKEIR, Bernard FURDERER, Stéphane GAGOUIN, Stéphane LANGLOF et Brahim MANSOUR. Par contre nous pouvons saluer les retours de Christophe et Ludovic PIERRE en provenance de l'A.S. Rougegoutte.

Philippe MILLET remplace Philippe ALBIETZ au poste d'entraîneur des deux équipes seniors, des entraînements qui débiteront à partir du lundi 05 août à 18h30 et qui seront dispensés par la suite tous les mercredis et les vendredis ainsi que tous les lundis du mois d'août.

Alors pour une meilleure saison, bon vent !

LETTRE OUVERTE AUX JOUEURS, DIRIGEANTS ET SPECTATEURS :

« J'ai été obligé d'arrêter le match après avoir reçu un coup au visage. Le retour aux vestiaires fut un tant soit peu tumultueux d'autant qu'il y avait bien trois cent mètres pour les atteindre. Après avoir rempli la feuille de match et y mettant les conditions de l'interruption du match, il a fallu téléphoner à la gendarmerie pour que je puisse m'en aller. Mes parents qui assistaient au match étaient anxieux pour ma personne, attendu qu'un joueur avait lancé que je ne quitterais le stade que les pieds devant. Finalement après bien des palabres, j'ai pu m'éclipser fortement encadré. » (texte fictif de sensibilisation)

Combien de fois ceci est arrivé sur les stades du Territoire de Belfort et d'après les arbitres les matches du District sont difficiles, ce qui explique la nette régression du nombre du corps arbitral. Ils sont délicats par le manque de protection, hormis le délégué à l'arbitre qui lui-même ne peut pas faire grand-chose et que l'homme en noir est tout seul pour officier attendu que les arbitres assistants sont dirigeants d'équipes. Ce type d'agression est décourageant et n'incite pas les jeunes à manier le sifflet.

Aussi soyons en tant que joueurs, dirigeants et spectateurs, corrects envers les arbitres. Après tout le football n'est qu'un jeu et non la guerre et comportons-nous comme des gens civilisés et responsables de nos actes.

Comme inscrit sur un panneau au stade de Bellevue lors de chaque match :

RESPECTEZ L'ARBITRE !

CARNET ROSE ET BLANC :

Christophe CORDIER et sa compagne Sandrine sont devenus papa et maman d'une petite « Pom Pom Girl » prénommée Clara.

Christophe FERNANDEZ et son épouse Sophie ont donné naissance à une petite « Pom Pom Girl » prénommée Camille.

Félicitations aux Parents.

Le 13 juillet, Jean-Charles MARIE a convolé en justes noces avec Frédérique TONNELIER, une autre « Pom Pom Girl ». Tout le club leur souhaite bien du bonheur.

REMERCIEMENTS :

L'association Sportive de Chaux adresse ses remerciements à la société M.G.R. pour sa participation à la réalisation d'abris-touche pour le stade de Bellevue.

Michel LAUMONIER
Secrétaire de l'AS CHAUX



Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique



Natura 2000 et le Milieu Aquatique

Le réseau Natura 2000 a pour objectif de préserver la diversité biologique sur le territoire de l'Union Européenne permettant ainsi le maintien d'espèces animales ou végétales. La France doit donc désigner un certain nombre de sites. Si j'ai choisi d'en parler dans le Bulletin d'Information, c'est que notre commune est concernée par l'une des deux zones touchant le département :

Il s'agit du site baptisé « **Forêts et ruisseaux du piémont vosgien dans le Territoire de Belfort** ». Il s'étend entre Lepuix-Gy et Rougemont le Château sur une superficie d'environ 4000 ha. Une petite bande descend jusqu'à la limite sud de notre commune avec Eloie, et couvre la prairie située de part et d'autre de la Rosemontoise. Pour les coordinateurs du projet il n'est pas question de mettre la nature sous « cloche » et d'y interdire toutes activités, mais au contraire d'y associer agriculteurs, pêcheurs, chasseurs, pisciculteurs, forestiers, élus locaux, sportifs... afin de se fixer ensemble les objectifs de préservation.

➤ **Etat des lieux :**

Ainsi en février dernier le groupe de travail « **Milieux Aquatiques-Pêche** » s'est réuni pour prendre connaissance de l'état des lieux réalisé par le bureau d'étude TELEOS :

Deux stations sur la Saint-Nicolas, deux sur la Madeleine et quatre sur la Rosemontoise ont été passées à la loupe (peuplement piscicole, peuplement en invertébrés, végétation, diversité du lit, nature des berges...).

Si les peuplements des stations amonts sont conformes à la norme, ils s'en éloignent fortement sur les stations de Rougegoutte et de Chaux. Les truites, chabots et vairons sont concurrencés par les perches, gardons et chevesnes. Ces espèces proviennent certainement des nombreux étangs présents sur la Rosemontoise et profitent du réchauffement de l'eau.

➤ **Objectifs :**

Le groupe s'est fixé une quinzaine d'objectifs regroupés en cinq chapitres comme par exemple :

Former, sensibiliser les propriétaires d'étangs afin de minimiser les introductions d'espèces de poissons ou d'écrevisses indésirables. Editer, apporter des solutions et des moyens aux propriétaires d'étang.

Ou encore :

Limiter le développement de la Renouée du Japon et de la Grande Balsamine par fauche, par restauration et entretien d'un couvert arborescent.

La prochaine étape pour notre Association sera de donner son avis sur les actions proposées pour tenir les objectifs cités ci-dessus, puis de signer des contrats nous engageant sur cinq années à intervenir sur tel ou tel type d'actions.

Les personnes désirant plus de renseignements peuvent contacter **M. Damien CHATERANNE** coordinateur Natura 2000 à l'antenne de GIROMAGNY, 28 Grande Rue.

Je terminerai cette page par un appel au civisme. En cette période estivale, la rivière est souvent un lieu de promenade, mais il est inadmissible de trouver régulièrement sur les berges des déchets (canettes, bouteilles plastiques...) Ces dépôts sauvages peuvent faire l'objet d'un procès verbal.

En ce qui concerne les herbes de tonte, bien que ce soit biodégradable, il est également interdit de les jeter dans les rivières. De plus ces déchets entreposés sur la rive étouffe la végétation existante favorisant les attaques de berges.

Bonnes vacances à tous !

Le Vice-président ,

Pascal FAIVRE



Club de l'Amitié



Voici venu le temps des vacances. Comme tous les ans le club de l'Amitié met ses activités en veilleuse durant l'été. Cette pause estivale a été précédée de plusieurs événements. Tout d'abord la participation du club au marché aux puces. Le travail de nos « mamies » a permis au club de proposer à la vente un vaste choix de pâtisseries. Que tous ceux et celles qui ont participé à la confection de pâtisseries, au don de lots pour la tombola, à la construction de notre stand et de la façon même la plus anodine, par leur présence à cette manifestation soient ici remerciés. Que chacun soit assuré que le bénéfice dégagé sera utilisé pour le bien de tous.

Le 20 juin, cinquante personnes environ se sont retrouvées au foyer communal pour le traditionnel repas de fin de saison. Palettes fumées, salades et convivialité ont fait cause commune.

Toujours en quête d'innovations, le lendemain le club proposait à ses membres la visite du fort Dorsner à Giromagny. Vingt personnes environ, les plus en forme sont montées à pied à travers la forêt de Bellevue. Toutes se sont retrouvées pour une visite commentée par Jean MIKES le responsable des lieux. Le moins que l'on puisse en déduire est que les superbes voûtes de grès rose et les impressionnants souterrains de cette ancienne forteresse militaire en a surpris plus d'un. Bref, une sortie instructive qui a permis d'apprécier à sa juste valeur un édifice méconnu à deux pas de chez nous.

Les voyages font aussi partie des aspirations bien légitimes des retraités. Ils ne sont hélas pas toujours à la portée de tous. C'est pourquoi l'idée de constituer une « cagnotte » par capitalisation, dans le but d'organiser un grand voyage avait été émise lors de l'assemblée générale. Un sondage réalisé par la suite auprès des adhérents a permis de constater que beaucoup se disent prêts à adhérer au projet. Ce dernier arrive aujourd'hui à sa phase de concrétisation. Les personnes intéressées pourront donc commencer à cotiser dès la rentrée sur un compte spécifique dit « Compte voyage »

Sur ce bilan succinct de nos activités, les responsables du club souhaitent à tous de passer de bonnes vacances. Rendez-vous est donné début octobre à tous les retraités et préretraités qui désireraient venir nous rejoindre.

Le président

André Marie

L'ASSOCIATION D'EDUCATION POPULAIRE SAINT-MARTIN



Nous venons de passer à Chaux d'agréables week-ends, avec la fête du village qui a eu lieu comme chaque année le jour de Pentecôte. La tenue d'un stand de boissons sur le terrain d'aviation de Chaux, à l'occasion des Eurockéennes de Belfort, motive toujours autant de bénévoles. L'A.S Chaux et l'A.E.P Saint-Martin ont bien œuvré ensemble, et en bonne harmonie avec la municipalité de Chaux, notamment pour la fête du village.

En parlant des autorités locales, l'A.E.P Saint-Martin remercie bien sincèrement le conseil municipal pour l'octroi de la subvention de fonctionnement habituelle.

Nous souhaitons la bienvenue à l'équipe «jeunes», mise sur pied cette année par l'A.E.P Saint-Martin. L'abri bus des Eparses ainsi que la grille du monument aux morts sont parfaitement restaurés. Nous ne pouvons que les féliciter, ainsi que les responsables accompagnateurs.

Côté travaux, la réfection d'un plancher et d'un escalier donnant accès à la batterie de cloches, devrait être réalisée par une entreprise du village, courant août 2002.

Durant le deuxième semestre 2002, deux manifestations sont prévues. La soirée friture, qui aura lieu le 28 septembre, ainsi que le traditionnel concert d'automne qui aura lieu le 19 octobre.

Le 13 juillet 2002, deux membres de l'A.E.P Saint-Martin ont unis leurs destinées. Il s'agit de Frédérique TONNELIER et de Jean-Charles MARIE. Félicitations aux jeunes mariés.

Le Vice Président, de l'A.E.P

Jean MARIE

AEP jeunes : joindre l'utile à l'agréable

Être actif pendant ses vacances

Depuis plusieurs années, un groupe de jeunes (de 13 à 22 ans) de Chaux se réunit tous les mois pour réfléchir sur différents sujets : les relations parents/ado, la solidarité, la différence à l'école... Puis, la soirée se termine par un repas pris en commun.

Poser des actes citoyens

L'année dernière, nous avons échangé nos idées sur le thème de la citoyenneté. Nous avons invité le Maire, et nous lui avons proposé de faire quelque chose sur la commune. Notre projet s'est étoffé, nous avons rencontré à la municipalité d'Etueffont, une jeune qui avait participé au chantier international d'Evette Salbert, des financeurs... Bref, nous étions décidés à mettre en route un chantier d'été sur notre village.



Créer un lien

Au-delà de faire "quelque chose", nous voulions avant tout qu'il y ait des échanges entre les générations. Comme vous le savez, la géographie du village rend les échanges difficiles : route dangereuse, pas de commerce...alors, nous voulions provoquer des rencontres.

- 11 jeunes ont participé au chantier d'été du 8 au 12 juillet. Des jeunes de 13 à 20 ans qui ne se connaissaient pas tous entre eux, du haut comme du bas du village.
- Nous souhaitons la présence de la municipalité afin d'instaurer un dialogue avec ceux qui ont en charge notre village, mais aussi pour montrer l'intérêt porté à cette action. Jean-Marie Schubetzer nous a accompagnés pendant toute la durée du chantier et des conseillers sont venus régulièrement nous rendre visite.
- Nous avons également fait connaissance avec l'association de l'école de pêche de Chaux, Pascal Faivre nous a promené le long de la Savoureuse. Il nous a expliqué les travaux réalisés par l'association et les phénomènes de la nature.
- Christine Grillon, une maman d'un des jeunes, s'est proposée de préparer les repas et de nous accueillir. Manger ensemble est important, cela permet de créer des liens au-delà du travail, c'est partager des moments privilégiés, c'est de la convivialité, indispensable pour souder un groupe.
- Le dernier soir nous avons invité les parents à un barbecue. L'occasion pour certains de faire connaissance.

Apprendre

Nous avons repeint un abri-bus (celui des Éparses) et la barrière du monument aux morts. Le choix ne s'est pas fait par hasard.

- L'abri-bus est un lieu de rencontre des jeunes, ils s'y rendent tous les jours pour aller à l'école et quelque fois le soir pour se retrouver entre copains/copines.

- Le monument aux morts est un lieu de mémoire collective.

Ces deux lieux ont permis aux jeunes d'apprendre à faire un travail soigné : décapages des grilles, soudures, définition d'un projet pour décorer l'abri-bus, activité d'équipe, utilisation des compétences des possibilités de chacun, travail de finition et de patience !!!



S'amuser

Mais ce n'est pas une semaine de baignade !!! Nous nous sommes beaucoup amusés pendant cette semaine : les fous rires, les batailles aux pinceaux et les blagues ont ponctué les journées. Et puis, en échange de la participation au chantier, les jeunes ont bénéficié d'une semaine de loisirs organisée par les Francas ; au programme : équitation, karting, cinéma, scooter... et Europapark.

La semaine de chantier s'est terminée par la visite des deux lieux par Monsieur le Maire, le conseil municipal et le Père André Menecier, président de l'AEP. Nous avons été félicités pour le travail réalisé et encouragés à poursuivre l'année prochaine, ce que nous ne manquerons pas de faire.

Dominique BIGAUDET
Catherine & Vincent ZABÉ

PS : merci à la CAF, Jeunesse & Sports et la Mairie qui ont financé ce projet.



CLUB PONGISTE DE CHAUX



En cette fin de saison sportive, le Club Pongiste de Chaux a tenu à réaliser un bilan convivial de ses activités au travers de son assemblée générale qui fut suivie d'un pot de l'amitié et d'un repas.

Le bilan tracé au cours de cette assemblée est positif en tous points.

Sportivement d'abord, le club a réussi à maintenir toutes ses équipes adultes : L'équipe 1 se maintient en Régionale, l'équipe 2 suite à sa montée en D2 se maintient ainsi que les équipes 3 et 4. Les jeunes se sont eux aussi bien comportés puisque deux des trois équipes se sont hissées en quart de finale des championnats départementaux.

Un rapide bilan du nombre d'adhérents a permis de dénombrier 60 adeptes de la petite balle blanche au sein de l'association dont 36 jeunes encadrés par deux entraîneurs diplômés.

Financièrement, ensuite grâce à une bonne gestion de son budget et au dynamisme de ses adhérents au cours des manifestations auxquelles il a participé, le club présente un bilan équilibré. Ceci notamment grâce au repas de fin de Septembre qui fut réalisé dans la convivialité habituelle vécue au sein du club.

La petite association qui avait vu le jour il y a maintenant six ans, a donc pris de l'ampleur au sein du territoire. Elle a d'ailleurs organisé le Grand prix Benjamins/Poussins sous le couvert du comité départemental le 5 Janvier dernier ainsi que de nombreuses autres manifestations: tournoi des jeunes de la Haute Savoie, tournoi populaire de la Haute Savoie, premiers pas pongistes ...

Par conséquent, si vous ne connaissez pas le tennis de table ou tout simplement si vous aimeriez le redécouvrir, les membres du club pongiste de Chaux vous invitent à partager de bons moments avec eux tous les Mercredis et Vendredis à partir de 19h pour les adultes, et les Mardis et Jeudis de 18h45 à 20h pour les jeunes.

Yann LEGUEN

Des filles à la "pointe" de leur sport !

Charlotte et Adeline DROPSY, installées à CHAUX depuis 1991, ont découvert l'ESCRIME tout à fait par hasard. C'est Charlotte qui, la première a touché au fleuret et a communiqué sa passion et son enthousiasme à sa sœur Adeline.

Après une période d'initiation de 4 ans au Centre Culturel de Giromagny, elles ont trouvé à l'ASMB les moyens matériels de poursuivre un entraînement plus précis sous la Direction de :

Philippe VIDAL

Maître d'ARMES

Des sacrifices et des efforts, il en faut pour parvenir :

- Aux Championnats Régionaux.
- Aux Championnats de France.

Que de découvertes, de contacts humains enrichissants au cours de ces rencontres !

Pour évoquer leurs souvenirs, Charlotte et Adeline parlent d'une même voix. Joie et passion brillent en leurs yeux. Bref, le FLEURET : c'est le bonheur !

Quelles qualités sont nécessaires à la pratique de l'ESCRIME ?

- Aptitudes physiques ;
- Capacités de réflexion et d'anticipation, vivacité du geste ;
- Maîtrise de soi et respect des autres.

(A noter qu'un gaucher est souvent vainqueur dans cette discipline.)

Quelques précisions apportées par Charlotte et Adeline :

« Digne descendante des gladiateurs et des chevaliers, l'escrime moderne compte 3 armes : le sabre, le fleuret et l'épée.

De manières différents, ces 3 armes ont toutes leurs propres spécificités.

- Pour le sabre, la cible est la surface située au-dessus de la ceinture ;
- Pour l'épée, c'est le corps, des pieds à la tête
- Et enfin, pour le fleuret, la cible est uniquement le buste. »



Charlotte et Adeline DROPSY

L'ESCRIME :
Une même passion

Palmarès 2002 :

Charlotte :

**Championne de Franche-Comté,
Catégorie JUNIOR**

Adeline :

2^{ème} en surclassée.

**Détient depuis 4 ans, le titre de Championne
de Franche-Comté, Catégorie CADETTE.**

E TAT CIVIL

Naissance

Lisa VALLI

née le 24 juin 2002

**Bienvenue et
Félicitations aux heureux parents!**

Mariage:

Geneviève FAIVRE et Patrick JOURNOT

le 13 avril 2002

Anne-Laure LEGUEN et Thierry THUILLER

le 11 mai 2002

Frédérique TONNELIER et Jean-Charles MARIE

le 13 juillet 2002

Christelle RIETZ et Bertrand MOUHOT

le 27 juillet 2002

**Nos félicitations
aux jeunes mariés !**

Décès :

Monsieur Jean-Marie REMY

décédé le 14 juillet 2002

**Nos sincères condoléances
Aux familles dans la peine.**

I nfos-diverses

Gymnastique volontaire

Pour les habitants de Chaux qui le souhaitent nous vous rappelons que les séances de gymnastique , avec l'Association « TEAM TEACH » reprendront la semaine du 16 septembre 2002 au Gymnase des Eparses, à Chaux.

Lundi 20h15 STRECHING/RELAXATION (Gymnastique douce d'étirements)

Mardi 20h15 GYMNASTIQUE d'entretien

L'inscription à ces cours donne également accès aux séances se déroulant à Giromagny, à l'école LHOMME.

Mardi	20h15:	STEP 1 débutants
Mercredi	18h45:	ABDOS / FESSIERS
Mercredi	20h00:	GYM d'entretien
Judi	19h15:	STEP 2
Judi	20h15:	AEROBIC

Une cotisation d'un montant de 82 € sera demandée pour la saison 2002/2003 (de mi-septembre à fin juin, hors vacances scolaires).

Les cours sont encadrés par des éducateurs sportifs diplômés d'Etat

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez contacter

Sandrine et Fabienne KOLB
Tel : 03 84 29 31 39 ou 06 68 30 20 36

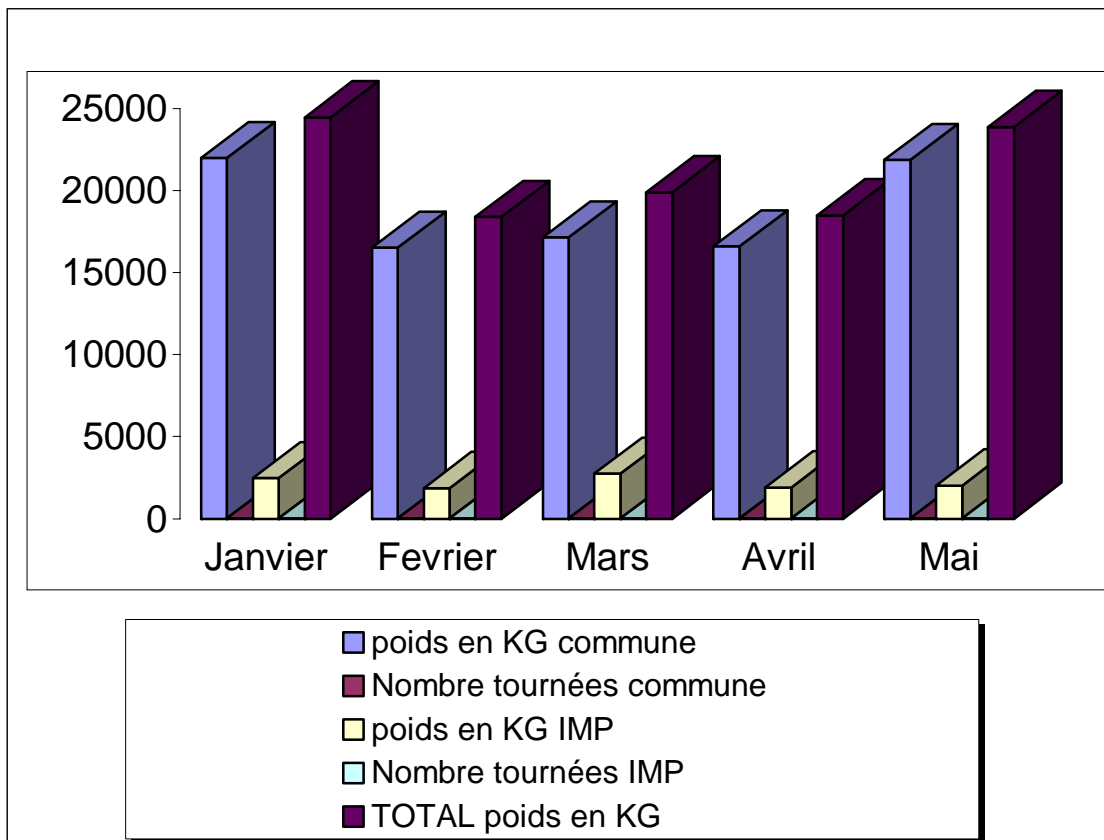
ou

Isabelle BRUEZ
Tél : 03 84 27 10 44

RELEVÉ MENSUEL DU POIDS EN KG DES ORDURES MENAGERES

ANNEE 2002

Mois	poids en KG commune	Nombre tournées commune	poids en KG IMP	Nombre tournées IMP	TOTAL poids en KG
Janvier	21980	5	2460	9	24454
Fevrier	16520	4	1860	8	18392
Mars	17140	4	2740	9	19893
Avril	16600	4	1900	8	18500
Mai	21860	5	2020	8	23880



I nfos-utiles

Nous vous informons qu'à compter du 2 septembre 2002, un cabinet de Médecine Générale ouvrira au 15 rue des Vergers (nouveau lotissement Rue des Oiseaux).

Tél : 03 84 27 14 56

Horaires de consultation :

Lundi	9h-11h et 17h- 19h
Mardi	17h-19h sur rendez-vous
Mercredi	17h-19h sur rendez-vous
Jeudi	9h-11h et 17h- 19h
Vendredi	9h-11h et 17h- 19h sur rendez-vous
Samedi	9h-11h

Ecopoint

Dépôts des déchets verts :

Les habitants de notre commune ont la possibilité de déposer leurs déchets verts à la déchetterie de la commune de Giromagny jusqu'au 30 septembre et ce à titre gratuit .

Nous vous rappelons que la déchetterie est réglementée : les dépôts ne peuvent se faire que le samedi de 9 h à 12 H et de 14 H à 18 H et le lundi de 14 H à 18 H.

La personne chargée de la surveillance n'acceptera que les déchets provenant de végétaux (tonte, branchages, taille d'arbustes, déchets de jardin).

Nota : lors du passage de la déchetterie mobile à Giromagny, la déchetterie principale est fermée .

Rappel : Naturellement pour ceux qui le souhaitent vous avez toujours la possibilité de déposer vos déchets à Etueffont aux horaires habituels.

Rappel du prochain passage de la déchetterie mobile à CHAUX place de l'Ecopoint:

19 août
16 octobre
21 octobre
18 décembre